

Accusé de réception en préfecture
079-257900670-20160127-2016-02-09-DE
Date de télétransmission : 01/02/2016
Date de réception préfecture : 01/02/2016

**Syndicat mixte d'action
pour l'expansion de la Gâtine**
46, boulevard Edgar Quinet
79200 Parthenay
Tél. 05 49 64 25 49
pays-de-gatine@gatine.org



Extrait de délibération

Comité syndical
27 janvier 2016 – Parthenay

Date de la convocation : 18 janvier 2016
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 20 titulaires / 0 suppléant
Pouvoirs : 0
Absents, excusés : 11 titulaires / 31 suppléants
Votants : 20

Titulaires présents :

- Communauté de communes du Val d'Egray : ---
- Communauté de communes Gâtine-Autize : BASTY Jean-Pierre, BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, DOUTEAU Patrice, GUERIT Jean-Philippe,
- Communauté de communes du Pays-Sud-Gâtine : BARANGER Johann, CHAUSSERAY Francine, OLIVIER Pascal,
- Communauté de communes de Parthenay-Gâtine : BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, DUFOUR Jean-Paul, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice, ROUVREAU Laurent, De TALHOUET ROY Hervé,
- Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet : BIRONNEAU Pascal, NOLOT Monique.

Titulaires excusés :

EVARD Elisabeth, LEMAITRE Thierry, MORIN Joël, RIMBEAU Jean-Pierre, LIBNER Jérôme, BELY Françoise, CORNUAULT Véronique, GAMACHE Nicolas, GILBERT Véronique, COIFFARD Jean-François, FOUILLET Olivier.

Convention de mise à disposition de personnel avec le service Intérim du CDG 79

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, a créé un service d'intérim afin de répondre aux diverses demandes des collectivités sous certaines conditions de fonctionnement :

L'adhésion au service intérim se fait après la prise d'une délibération par l'assemblée délibérante.

A réception de la délibération, le service intérim établit la convention d'adhésion.

L'adhésion au service intérim est sans conséquence financière sauf si on utilise le service.

Dans ce cas, la collectivité reçoit une facture par agent comprenant :

- le remboursement du salaire brut de l'agent
- le remboursement des charges patronales
- une participation pour le service intérim représentant :
 - 4 % du salaire brut de l'agent pour les collectivités affiliées au CDG
 - 5 % du salaire brut de l'agent pour les collectivités non affiliées au CDG

Compte tenu de la nécessité de remplacer Mme Françoise TAUDIERE, adjoint technique territorial 2^e classe en charge de l'entretien du bâtiment, qui fera prévaloir ses droits à la retraite le 31 janvier prochain, Monsieur le Président vous propose de signer une convention d'adhésion audit service.

Le Comité syndical donne pouvoir à Monsieur le Président pour signature de ladite convention et l'autorise :
- à rembourser au Centre de Gestion la totalité des salaires et indemnités, augmentés des charges patronales, versés à l'intéressé et le cas échéant les frais afférents aux déplacements. Ledit salaire étant fixé au 1er échelon du grade de la personne remplacée (adjoint technique territorial 2^e cl - IB340/ IM321),
- à verser une participation égale à 4% des salaires bruts de l'agent effectuant le remplacement à l'organisme précité.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD

